



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-02-13

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de dépôt vente de livres de l'artiste SID'Ali HAMS dit « SID' », peintre, sculpteur et auteur pour la boutique du Musée Gallo-Romain

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n°2020-03-06.SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande de l'artiste SID'Ali HAMS dit « SID' », peintre, sculpteur et auteur, domicilié au 6 rue Mercerie – 04200 SISTERON, de pouvoir confier 10 (dix) livres « **Matricule – COVID 19** » en vue de leur vente au sein de la boutique du musée Gallo-Romain – 8 rue Saunerie – 04200 SISTERON.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les conditions et modalités dans lesquelles le dépôt vente ci-dessus est effectué.

DECIDE

ARTICLE 1 : Les livres seront exposés à la vente pendant une période allant jusqu'au 31 décembre 2023 à compter de leur livraison, établie d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 2 : Les livres confiés restent la propriété exclusive de l'artiste SID'Ali HAMS dit « SID' » jusqu'au règlement complet du client.

ARTICLE 3 : Il est convenu entre les deux parties que le dépositaire sera rémunéré pour les services qu'il propose par une commission sur le prix de vente de 33 € (trente-trois euros) donné par l'artiste SID'Ali HAMS dit « SID' ». Cette commission est fixée à 10 % TTC du prix de vente facturé au client.

ARTICLE 4 : Le contrat est conclu pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2023, à compter de sa signature. Il pourra être renouvelé 2 fois par reconduction expresse pour une durée équivalente.

ARTICLE 5 : Les recettes seront inscrites au budget communal.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 7 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et l'artiste SID'Ali HAMS dit « SID' ».

Fait à SISTERON, le 15 février 2023

Le Maire,
D. SPAGNOU

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09

REÇU EN PREFECTURE
le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20230215-2023_02_13D